

Bruxelles, le 16 septembre 2022
(OR. en)

12392/22

Dossier interinstitutionnel:
2022/0220(NLE)

FISC 179
ECOFIN 871

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents / Conseil
N° doc. Cion:	11622/22 - COM(2022) 352 final
Objet:	Décision d'exécution du Conseil modifiant la décision d'exécution 2013/677/UE autorisant le Luxembourg à introduire une mesure particulière dérogatoire à l'article 285 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée - Adoption

1. Le 27 juillet 2022, le Conseil a reçu la proposition de la Commission¹ relative au sujet visé en objet.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de la dérogation concernée au sein du groupe "Questions fiscales" (Fiscalité indirecte).
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
 - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 12089/22;
 - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.

¹ Doc. 11622/22.